

ACTION URGENTE

LE PLACEMENT EN RÉSIDENCE SURVEILLÉE D'UNE BIBLIOTHÉCAIRE EST PROLONGÉ

La bibliothécaire Natalia Charina se trouve en résidence surveillée depuis le 30 octobre 2015, lorsque des « ouvrages extrémistes » ont été retrouvés dans la bibliothèque où elle travaille. Elle a été inculpée d'une nouvelle infraction le 5 avril, ce qui permet aux autorités de prolonger son placement en résidence surveillée pendant un an. Amnesty International la considère comme une prisonnière d'opinion.

Natalia Charina, directrice de la Bibliothèque de littérature ukrainienne, un organisme public situé à Moscou, a été placée en résidence surveillée le 30 octobre 2015. Elle avait été initialement inculpée au titre de la législation russe relative à la lutte contre l'extrémisme pour avoir distribué des documents imprimés diffusant une « propagande anti-russe et anti-Russie » : les enquêteurs auraient trouvé des œuvres du nationaliste ukrainien Dimitri Kortchinski, dans une pile de livres qui n'avaient pas encore été indexés ni mis à la disposition des personnes inscrites à la bibliothèque. Natalia Charina a nié que ces livres appartenaient à la bibliothèque et a affirmé qu'ils avaient été placés là en secret par des responsables de l'application des lois. Cette inculpation permettait de la maintenir en détention provisoire pendant six mois maximum ; son placement en résidence surveillée devait donc expirer fin avril.

Toutefois, le 5 avril, Natalia Charina a été accusée de détournement de fonds : elle aurait détourné des fonds de la bibliothèque afin de payer un avocat pour la défendre dans le cadre de poursuites infondées engagées à son encontre en 2011 et 2013. En 2010, Natalia Charina a été accusée de diffusion d'ouvrages extrémistes d'un auteur ukrainien, mais les charges ont finalement été abandonnées, car l'œuvre de cet auteur n'a été déclarée extrémiste qu'en 2013, et la bibliothèque avait retiré ses livres du prêt en 2011. Les fonds qu'elle aurait utilisés étaient ceux que la bibliothèque verse comme salaires à ses juristes. Son avocat actuel affirme que cette inculpation est dénuée de tout fondement, d'une part parce qu'elle a réglé ses dépenses judiciaires avec son propre argent, et d'autre part parce que les avocats de la bibliothèque n'avaient pas de licence pour exercer en tant qu'avocats pénalistes – *advokaty* – et la représenter au tribunal.

Cette nouvelle infraction emporte une peine de prison maximale de 10 ans et entre dans la catégorie des crimes graves, ce qui signifie qu'au titre de la législation russe Natalia Charina peut être placée en résidence surveillée ou dans un centre de détention provisoire pendant 18 mois. Elle a passé plus de deux jours en garde à vue en octobre 2015, avant d'être placée en résidence surveillée. Elle ne peut communiquer qu'avec son avocat et les parents proches avec lesquels elle vit. Elle ne peut utiliser ni Internet ni son téléphone, sauf pour appeler une ambulance. Si elle souhaite quitter son domicile, pour tout autre motif qu'une urgence médicale, elle doit obtenir la permission des enquêteurs. Elle a demandé l'autorisation de sortir marcher, qui lui a été refusée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en russe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités russes à libérer immédiatement et sans condition Natalia Charina, privée de liberté pour n'avoir fait qu'exercer pacifiquement ses droits, et à mettre un terme à la procédure pénale dont elle fait l'objet ;
- exhortez-les à respecter le droit fondamental à la liberté d'expression, notamment celui des personnes qui critiquent sans violence le gouvernement ou expriment des points de vue contraires à la politique de l'État, aux opinions des hauts responsables russes ou aux opinions de la majorité en Russie.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 MAI 2016 À :

Procureur général de la Fédération de Russie
Yurii Yakovlevich Chaika
Prosecutor General's Office
ul. B. Dmitrovka, d.15a
125993 Moscow GSP- 3
Russie

Fax : +7 495 987 5841 / +7 495 692 1725

Formule d'appel : Dear Prosecutor General, / Monsieur le Procureur général,

Président- Comité d'enquête de la Russie
Aleksandr Ivanovich Bastrykin
Tekhnicheskii pereulok, dom 2
105005 Moscow
Russie
Fax : +7499 265 90 77; +7499 265 97 75
Formule d'appel : Dear Chairman, / Monsieur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Russie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 261/15. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/EUR46/2900/2015/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LE PLACEMENT EN RÉSIDENCE SURVEILLÉE D'UNE BIBLIOTHÉCAIRE EST PROLONGÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Une procédure pénale a été entamée en 2010 contre la prétendue diffusion d'« ouvrages extrémistes » de Dimitri Kortchinski par la bibliothèque publique de littérature ukrainienne. L'œuvre de cet auteur n'a été déclarée extrémiste par les autorités russes qu'en 2013, mais la bibliothèque avait retiré ses livres du prêt en 2011, et l'action publique a été éteinte compte tenu qu'aucune infraction n'avait été commise.

L'enquête visant Natalia Charina en octobre 2015 a été ouverte à la suite du dépôt d'une plainte par un ancien employé de la bibliothèque qui avait été licencié en 2010.

Nom : Natalia Charina
Femme

Action complémentaire sur l'AU 261/15, EUR 46/3849/2016, 15 avril 2016